

Aménagement d'une liaison entre les RD 164 et 17 à BULGNEVILLE

NOTICE EXPLICATIVE

1) OBJECTIF DU PROJET :

A la demande de la mairie de BULGNEVILLE, le bureau d'études du Service Routes du Conseil Général des Vosges a mené en juillet 2011 une étude de faisabilité visant à améliorer la sécurité des usagers dans la traverse de BULGNEVILLE, par la création d'une liaison entre les RD 164 et 17, celle-ci permettant notamment aux camions de la fromagerie de l'Ermitage de ne plus circuler au centre-ville.

Cinq solutions ont été étudiées et en accord entre la mairie et le CG c'est la solution n° 3 qui a été retenues.

2) CARACTERISTIQUES DU PROJET :

- Caractéristiques géométriques retenues pour le projet :

Rectification de la RD 17 sur une longueur de 515 m,

Raccordement aux RD 164 et 17 et rétablissement des accès aux voies communales,

Largeur de la chaussée : 7m,

Largeur des accotements : en déblais : 1,50 m et en remblais : 2,00 m.

- Structure de chaussée retenue :

- Substitution généralisée en GNT 0/300 – D31 - ép : 0,30 m
- Couche de forme inférieure en GNT 0/100 - D31 - ép : 0,30 m
- Couche de forme supérieure en GNT 0/31,5 ép : 0,10 m
- Couche de fondation en G.B – Classe 4 ép : 0,09 m
- Couche de base en G.B – Classe 4 ép : 0,08 m
- Couche de roulement en BBSG – Classe 2 ép : 0,06 m

Soit une épaisseur du corps de chaussée de : 0,93 m

- Estimations

Le coût du projet routier du CG hors travaux communaux a été estimé à : **760 000 €**
TTC

- Lisibilité et Fonctionnalité du projet :

- . Bonne lisibilité du projet,
- . La nouvelle voie devient la RD 17,
- . L'ancienne RD 17 est déclassé dans le domaine communal,
- . Les distances de visibilité sont respectées pour la **sécurité** des usagers,
- . Le projet est en dehors du lit mineur du ruisseau.

3) ACQUISITIONS FONCIERES

La surface totale des terrains à acquérir, nécessaire à la réalisation du projet s'élève à 11 941 m² et concerne quatre propriétaires privés, l'Etat et la commune de BULGNEVILLE.

Après négociation avec les propriétaires, il s'avère que Mme PIERROT propriétaires des parcelles ZI 27 et ZI 28 a des projets de constructions sur ces parcelles et n'est pas d'accord pour vendre à l'amiable, surtout au prix estimé par les services des domaines.

Une procédure de Déclaration d'Utilité Public doit donc être engagée.

 Bulgnéville (88140) - France



